



Marigny InitiativeS



JANVIER 2014

Numéro 195

VŒUX

2014



RISO

Impression à
froid sur
papier
recyclé.

La cérémonie des vœux s'est tenue le vendredi 31 janvier.



La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les services dans la commune

Permanence de Mr Gilles Quinquenel,
Conseiller Général : le lundi de 18 h à 19 h.

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et
de 13h30 à 16h.

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à

17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Relais assistantes maternelles "les Lu-
ciolettes" 02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle
enfance Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sé-
lectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2014
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à
12h et 14h à 18h.

S. S. I. A. D service réservé aux personnes
âgées dépendantes sur prescription médicale.

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h

et de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi

de 10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :

Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.

SAINT-LO AGGLO

Accueil de Marigny

L'accueil de Marigny se situe au 1 rue Auguste
Eudeline :

Permanences : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de
9 h 30 à 12 h 30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.saint-lo-agglo.fr>

Les permanences

Mission Locale : **le mardi de 9h à 12 h.**

Familles Rurales : **le mardi de 17h30 à 18h30.**

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-
16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} **mercredi du mois de 9h à 10h30.**

CLLAJ : 2^{ème} **lundi du mois de 14 h à 17h.**

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9h
30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :
02.33.77.28.98.

COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

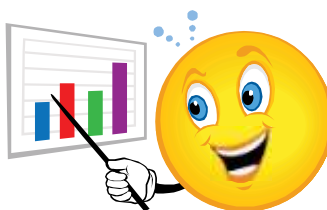


Séance du 26 décembre 2013.

CONTRAT DE GERANCE DE L'EAU :

avenant n°2.

Par marché pour la gestion technique du service d'eau potable notifié le 23/11/2005, la Collectivité a confié l'exploitation de son service public de distribution d'eau à la société SAUR.



Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Dans le cadre du rattachement de la commune de Marigny à la communauté d'agglomération du grand Saint Lois, la collectivité souhaite que le gérant réalise la perception auprès des abonnés, des factures d'eau potable pour son compte et leur propose le paiement fractionné par prélèvement mensuel.

Il convient donc d'intégrer ces modifications dans le contrat et d'aménager le règlement de service. Cet avenant a pour objectif de fixer les conditions techniques et financières de ces évolutions

Le montant du marché est modifié comme suit :

Désignation	ENTREPRISE	Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Avenant N°2 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
Gestion technique du service de l'eau potable	SAUR	747 360 €	+ 93 420.€	+ 5 750.€	13.27 %	846 530.€

Les conditions économiques du marché étant modifiées de plus de 5%, l'avenant proposé a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offres qui a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le projet d'avenant proposé, autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à son exécution.

L'an deux mille treize, le vingt six décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette, HEUGUET Cédric.

Absents excusés : LEMAZURIER Fabrice, BOUCHER Patrice, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane.

Secrétaire de séance :

Jean-Claude LEGRAVEREND

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ENTRETIEN DE LA STATION D'EPURATION EN 2014.

La station d'épuration est maintenant gérée par la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo. Avec le départ prochain d'un employé communal, il convient d'accepter la présente convention qui a pour objet de définir les conditions d'intervention de la société SAUR dans sa mission d'assistance à la Collectivité pour l'entretien de la station d'épuration.

Au titre de la mission qui lui est confiée, la Société SAUR s'engage à effectuer les opérations suivantes :

- ✦ des interventions programmées telles que l'auto-surveillance de la station d'épuration communale et un passage hebdomadaire sur la station ;
- ✦ des interventions non programmées à la demande de la collectivité ;
- ✦ des interventions de dépannage.

Le forfait annuel pour les opérations d'entretien est établi à 14 978 € HT. Les travaux de dépannage ou de réparations seront facturés en fonction des besoins.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Fabrice LEMAZURIER est élu au bureau de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo.



DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Cet allongement de la durée de validité s'applique aux cartes nationales d'identité délivrées depuis le 1er janvier 2014 et à celles délivrées à des personnes majeures entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

La prolongation de 5 ans de la validité est automatique, elle ne nécessite aucune démarche. Il ne sera pas nécessaire de se rendre en mairie pour prolonger la validité de 10 à 15 ans.

Les personnes mineures ne sont pas concernées, leur carte nationale d'identité reste donc valable pour une durée de 10 ans.



Séance du 22 janvier 2014.

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2014, le conseil municipal adopte le principe de l'opération de la réhabilitation d'une classe à l'école Julien Bodin (menuiseries intérieures et extérieures, électricité, peinture et revêtement de sol, faux-plafond, chauffage et stores) au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Origine des financements	Taux	Montant HT (estimation)
Maître d'ouvrage (commune)	80 %	14 094.62 €
DETR	20 %	3 523.65 €
Total		17 618.27 €

L'an deux mille quatorze, le vingt deux janvier à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : BRIGNOT Bernard, HEROUARD Yves, OZOUF Didier, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBIOLLE Daniel, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette, HEUGUET Cédric.

Absents excusés :
BOUCHER Patrice

Secrétaire de séance :
Daniel ROBIOLLE

MAISON MEDICALE

Avenant n°1 lot 7 (carrelage faïence) :

Le lot n°07 (carrelage faïence) a été attribué à l'entreprise LEBLOIS Claude.

L'avenant n°1 a pour objet :

- réalisation d'une chape liquide dans un local non affecté.



Le montant du marché est modifié comme suit :

LOT	Désignation	ENTREPRISE	Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
7	Carrelage faïence	LEBLOIS	28 141.90 €	+ 1 530.00 €	5.4 %	29 671.90 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et suivant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres, décide de confier les travaux à l'entreprise LEBLOIS Claude.

Relance du lot n°14 (revêtement de sols souples) :

L'entreprise PICHELOT ne se trouvant plus en mesure d'assurer le lot 14 de la maison médicale, (cessation d'activité) une nouvelle consultation a été lancée le 6 décembre 2013 dans le cadre d'une procédure négociée, sur la base strictement équivalente aux dispositions du projet d'origine.

Quatre entreprises ont été consultées.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation.

La commission d'appel d'offres réunie le 5 janvier 2014, après analyse effectuée par Monsieur Bernard VIMOND, architecte, a procédé au classement comme suit :

ENTREPRISE	Offre € HT	Classement
PIERRE SAS / Coutances	21 126.16	3
JEAN-MARIE PEINTURE / Saint-Lô	19 144.73	2
VIGER COULEURS / Saint-Lô	20 441.40	4
C NET / Nicorps	19 981.13	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le lot 14 avec l'entreprise C NET le mieux disant, pour un montant de 19 981.13 € HT.



Avenant n°1 lot 8 (plâtrerie sèche) :

Le lot n°08 (plâtrerie sèche) a été attribué à l'entreprise LEBOUTEILLER Pierre.

L'avenant n°1 a pour objet la réalisation d'un écran coupe-feu au vu de l'état de la couverture existante conservée (exigence du bureau de contrôle).

Le montant du marché est modifié comme suit :

LOT	Désignation	ENTREPRISE	Marché Initial HT	Avenant N°1 HT	Modification en %	Nouveau montant HT
8	Plâtrerie sèche	LEBOUTEILLER	63 566.40 €	+ 5 494.41 €	+8.64 %	69 060.81 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avis favorable de la commission d'appel d'offres, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise LEBOUTEILLER Pierre.

Eclairage du parking :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise SORAPEL pour l'éclairage du parking de la maison médicale pour un montant de 14 031.70 € H.T



[Ouverture programmée de la maison médicale](#)
[le 1^{er} avril 2014.](#)

CONTRAT GROUPE PROPOSE PAR LE C.D.G DE LA F.P.T DE LA MANCHE-GROUPAMA/GRAS SAVOYE.

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de leur offrir une garantie sur les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La commune de Marigny adhère :

Au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 1^{er} janvier 2009.

Au contrat groupe des agents affiliés à l'IRCANTEC depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant portant modification des taux de cotisations, à compter du 1^{er} mai 2014, de la manière suivante :

Contrat couvrant les agents CNRACL- collectivités de moins de 50 agents : 5.93 % au lieu de 5.59 %.

Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 1.64 % au lieu de 1.55 %.

Les autres caractéristiques du marché initial sont maintenues à l'identique dans la mesure où les risques assurés ainsi que le personnel assuré des collectivités restent inchangés.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✦ **Bibliothèque de Marigny : bilan financier 2013** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan financier 2013 de la bibliothèque qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 125.57 €.
- ✦ **Achat de la parcelle AC 483 rue Jacques Bainville : avis des Domaines**
Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'estimation des Domaines concernant l'achat de la parcelle AC 483. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier l'achat de la dite parcelle.
- ✦ **Bureau de Poste de Marigny** : Par courrier en date du 9 décembre 2013, Madame PARIS, Directrice du bureau de Poste à Marigny, confirme qu'aucune réduction du volume horaire n'est envisagée pour cette année.
- ✦ **Matériel de l'ancienne cantine** : une personne se portant acquéreur pour l'ensemble du matériel pour 650 €, le conseil donne son accord et autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente.
- ✦ **Anciens sapeurs pompiers** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des Anciens Sapeurs Pompiers remerciant la municipalité pour le prêt de la salle des fêtes.
- ✦ **Dates à retenir** : Le conseil municipal est invité à l'inauguration de l'I.D.R.I.S le 14 février.
Prochaines réunions de conseil municipal : le 19 février et le 19 mars.





QUELQUES REALISATIONS DE 2013.



Sculpture bois à l'étang.

Maison médicale.



Fresque à l'école Julien Bodin.



Rénovation de la salle de conseil.

Salle du Jardin Pillard.



Accès à la poste.

LES ELECTIONS MUNICIPALES.

Elles seront organisées les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Nouvelles modalités pour les communes supérieures à 1000 habitants :

2 LISTES DISTINCTES SUR 1 MÊME BULLETIN DE VOTE

- 1 liste des conseillers municipaux (19)
- 1 liste des conseillers communautaires (4+1 supplémentaire)

SCRUTIN DE LISTE BLOQUEE

- On ne peut ajouter ou retirer un nom. Sinon : bulletin nul.

PRESENTATION D'UNE PIECE D'IDENTITE

- Pour voter, il est obligatoire de présenter une pièce d'identité : (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photographie.



DECLARATIONS EN LIGNE POUR LES ASSOCIATIONS.

Avec e-modification e-dissolution déclarez, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de votre association.

Depuis le 4 décembre 2013, il vous est possible de déclarer en ligne, à l'adresse suivante (compteasso.service-public.fr), les modifications de l'équipe des administrateurs, du titre, de l'objet, du siège social, des statuts, de la liste des établissements, de la situation patrimoniale, de la composition d'une union ou d'une fédération, des coordonnées de gestion de votre association ou sa dissolution.

E-modification e-dissolution est un téléservice complémentaire à e-crédation : vous n'avez plus à ressaisir les données d'identification de votre association déjà déclarée.

Vous bénéficiez ainsi :

- d'une démarche plus rapide et plus fiable grâce à des contrôles de saisie qui vous accompagnent tout au long de votre démarche ;
- du suivi de l'avancement de votre dossier sur un tableau de bord.
- de la réception dématérialisée, sur Votre Compte Association, du récépissé une fois la modification enregistrée

Naturellement, la possibilité d'effectuer ces déclarations par voie postale ou sur place demeure.

ANCIENS COMBATTANTS DU CANTON DE MARIGNY

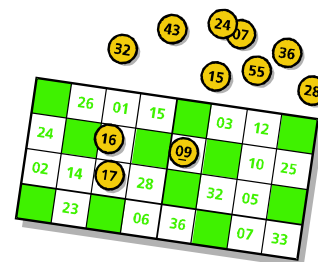
L'association organise
UN LOTO

le jeudi 20 février
à 14h00

à la salle des fêtes de Marigny

Renseignements et réservations auprès de l'animateur
Fabien Guillot au 06.98.98.26.32.

Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)



CLUB DE L'AMITIE



L'association organise

UN CONCOURS DE BELOTE

Le samedi 22 février à 14h

À la salle des fêtes

Inscriptions sur place
à **13h30** ou par téléphone au
06.70.97.61.07 ou 06.42.84.30.10

Buvette et vente de gâteaux.
Lots : un porc débité et
d'autres lots de viande.

Réservations au
06.15.60.92.26
06.72.64.09.00

Le club de l'amitié organise

UN LOTO

Le mercredi 12 mars à 14h

À la salle des fêtes

1 500 €
De lots

L'ÉTOILE SPORTIVE

L'association organise

UN SUPER LOTO

1 800 € de lots

Le samedi 15 mars à
20h30

À la salle des fêtes



Ouverture des portes à 19h00. Réservations au 02.33.42.47.48

MARIGNY JE T'AIME

Le calendrier des manifestations de 2014 est disponible en
mairie ou sur le site de l'association :

<http://marignyjetaime.free.fr/>





NOS CHAMPIONS SPORTIFS DE 2013



En tennis



Equipe 1 hommes : composée de Arthur YZIQUEL, Jérôme DUDOUIT(le capitaine), Benoit AVICE, Maxime LETERRIER et Emilien SAINTENOY, vice-champions de la Manche.

Catégorie des 7/8 ans : vice-champions composée de Gaspard BIRIEN, Ronan MONTAILLIÉ et Hugo DUDOUIT.

Léa LEPELLEY a été championne de la Manche, de Normandie et médaillée de bronze au championnat de France.



En boxe

Alexandre LEPELLEY continue son ascension avec de belles victoires dont celles au Canada et en Espagne.



En cyclisme/VTT



Clément Cousin 2^{ème} du trophée régional des jeunes vététistes 2013 (benjamin), 1^{er} du challenge Carlin (benjamin) sélectionné en équipe de Normandie au trophée de France jeunes vététistes.



Jean Luc Navet, membre de l'ACCM.

1^{er} à Monthuchon en D3-4, 1^{er} à La Vendelée en D3-4, 1^{er} à Montpinchon en D3, le lundi 12/08, 1^{er} à la Chapelle Enjuiger D1-2, le dimanche 22 septembre, 1^{er} en Duathlon à Saint Pierre de Semilly en mixte, courant septembre, 2nd en Championnat de la Manche en D4 à Le Mesnil au Val,

courant avril : 2nd à Saint Jean de Daye et 10^{ème} au Duo Normand en D1-2-3-4, le dimanche 29 septembre.

En hand-ball



L'équipe 11ans mixte, équipe qui a disputé le championnat Honneur.



L'équipe - 13 ans garçons termine 3ème du championnat excellence départemental.

En VTT

Clément LEVALLOIS
2^{ème} de la coupe de Normandie VTT 2013
2^{ème} cadet 1^{ère} année de la coupe de France VTT 2013, 2^{ème} du championnat de Normandie 2014 cyclo cross, 2^{ème} du championnat de la Manche cyclo cross 2014, 5^{ème} du championnat de France cyclo cross 2014.



Julien COUSIN
Champion de la Manche 2013 VTT catégorie cadet, 3^{ème} du championnat de Normandie VTT 2013 (cadet), 2^{ème} de Xtreme VTT Normandie VTT 2013 (cadet), 5^{ème} de la coupe de Normandie VTT 2013 (cadet) 4^{ème} du trophée régional des jeunes vététistes 2013 (cadet) 1^{er} du challenge Carlin (VTT) 2013 (cadet).

En modélisme naval

L'équipe a obtenu : 5 premières places et titres de champion de France, 6 secondes places et 4 troisièmes.

Les Championnats du monde qui se sont déroulés en Russie occidentale, province de Kaliningrad. L'équipe de France forte de 7 personnes dont 6 de Miniflotte-50, remporte 1 seconde place et 3 troisièmes places.

